



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Mardi 11 juillet 2017

- Bonnes vacances.
- Canicules : vos droits.
- Macron et compagnie...

Bonnes vacances..et revenez en forme !!

Des salariés sont déjà en congés, d'autres vont l'être dans les jours qui viennent : Les élus CGT vous souhaitent de passer de bonnes vacances, bien méritées et de revenir en forme à la rentrée.

Une rentrée chaude? (Voir les dernières pages de ce tract...)|

Canicule, fortes chaleurs : quels sont vos droits?

Canicule, à quelle température les salariés ont-ils un droit de retrait ?

Le code du travail ne prévoit pas de niveau de température au-delà de laquelle le plan canicule doit être déclenché ou le travail cesser. **Cela dit à partir de 30 ° C dans les bureaux ou 28°C sur les chantiers, il y a risque et danger dès 33° C. Les salariés ont alors un droit de retrait.** C'est permis par les articles L4131-1 à L4131-4 et L4132-1 à L4132-5 ainsi que D4132-1 du code du travail. **Le ou les salariés concernés peuvent s'en référer, alerter les élus au CHSCT et se retirer de leurs postes de travail.**

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à leur rencontre.

Dans certains ateliers, nous avons pu mesurer une température de 38°.

Le code du travail prévoit que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs par... la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. » - article L4121-1 du code du travail.

Ces mesures et moyens sont :

- **Ventilation et aération des locaux** de façon à maintenir un état de pureté de l'atmosphère et d'éviter les élévations exagérées de température, les odeurs désagréables et les condensations - articles R4221-1 à R4221-3 du code du travail,

- **Mise à disposition d'eau fraîche** potable et notamment de bouteilles d'eau gratuites et même des boissons non alcoolisées fraîches - articles R2225-2 à R2225-4 du code du travail.

A ces deux mesures obligatoires peuvent s'ajouter le décalage ponctuel des horaires (arriver et repartir plus tôt), la limitation des cadences avec des plages de repos plus fréquentes etc.

Le CHSCT doit en être informé.

A Cléon, la direction a donné 10 minutes de pause supplémentaires, principalement «en équipe d'après midi», alors qu'il faisait déjà très chaud le matin et très chaud une partie de la nuit.

Les élus CGT ont dû intervenir pour que cette mesure soit appliquée.

Dans certains secteurs, certains membres de l'encadrement n'ont pas donné ces pauses supplémentaires, ces individus (heureusement peu nombreux) se sont contentés de regarder les salariés à travers les vitres de leurs bureaux climatisés.

Pour eux, la production passe bien avant la santé et la sécurité des salariés.

Si cela devait se reproduire, alertez vos élus CGT et utilisez votre droit de retrait !!

Pétition «prime pour les intérimaires».

Les élus CGT ont fait signer une pétition aux portes de l'usine pour demander à la direction de verser une prime aux intérimaires, du même montant que celle touchée par les Salariés Renault.

Il reste quelques équipes et portes à faire.

Premier constat : Très bon accueil, très bonne participation de toutes les catégories de salariés, y compris de membres de l'encadrement. Aujourd'hui déjà près de 2000 signatures, les salariés n'acceptent pas cette injustice !!

Après discussion, la CGT ne donnera pas les noms des signataires mais demandera une rencontre avec la direction sur le sujet.

La CGT vous tiendra informé des suites à donner à cette affaire.

Mobilisation générale contre le projet de loi Macron

La CGT a lancé un appel à la grève national le 12 septembre, nous devons être très nombreux dans les rues pour contrer le projet de casse de Macron et du MEDEF.

La CGT vous alerte, sans réaction, ce qui se prépare va nous ramener un siècle en arrière en détruisant les acquis sociaux des travailleurs :

- Tout pourra être «négocié» dans chaque entreprise : le contrat de travail et l'encadrement des CDD, la durée du travail, la santé et la sécurité, les salaires, l'emploi...



La fin du CDI : tous précaires !!

Le CDI de «chantier» ou de «projet» va être développé, une vielle revendication patronale, chez Renault, nous pourrions voir apparaître des contrats de projet pour n'importe quel démarrage de production...

La précarité, à vie, sans les primes de précarité...

Les accords d'entreprise en dessous du code du travail

Tout pourra être remis en cause :

- La période d'essai qui pourra durer 12 mois.
- Les primes.
- Les congés familiaux
- De nouveaux motifs de licenciement pourront être décidés...

Plafonnement des indemnités prud'homales.

C'est l'impunité pour les patrons voyous, qui pourront organiser des plans de licenciements illégaux en provisionnant d'avance les sommes qui pourraient être réclamées aux prud'hommes par les salariés injustement licenciés...

La liste est longue, nous y reviendrons.

A cela il faut ajouter les attaques de l'UIMM (patronat de la métallurgie).

Nous en avons parlé, une pétition a été signée à Cléon et dans toute la France.

Rappel : Il est question de supprimer la prime d'ancienneté, plus de reconnaissance des diplômés et salariés payés «au poste», suppression de la prime de transport, suppression du statu cadre...

Rendez-vous à la rentrée, d'ici là, la CGT organisera un peu partout en France des actions pour maintenir la pression, la CGT vous appelle à y participer.